

MAIRIE de CHAMPNETERY
(Haute-Vienne)

Note de synthèse (en application de l'article 107 de la loi NOTRe)
annexée au COMPTE ADMINISTRATIF 2019
du Budget Annexe du service de l'EAU POTABLE
de la Commune de CHAMPNETERY (87400)

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'exercice.

Comme le Budget, il se décompose en deux sections : fonctionnement et investissement.

1°/ Evolution des dépenses et recettes :

	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	3 957,35	3 455,18	3 888,05
Recettes réelles de fonctionnement	18 994,63	24 440,35	19 400,46

Dépenses réelles d'investissement	10 096,27	84 085,11	12 285,13
Recettes réelles d'investissement	0,00	52 322,66	101 446,63

2°/ Evolution de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

	2017	2018	2019
Autofinancement brut	15 037,28	20 985,17	15 512,41
Remboursement part capital des emprunts	8 788,35	9 186,17	10 791,65
Autofinancement net	6 248,93	11 799,00	4 720,76

3°/ Principales dépenses de fonctionnement :

	2017	2018	2019
Charges à caractère général (chapitre 011)	972,37	874,83	1 503,96
Dépenses de personnel (chapitre 012)	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante- participations et subventions- (chapitre 65)	0,00	0,00	0,00
charges financières-intérêts d'emprunts (chapitre 66)	2 984,98	2 580,35	2 384,09

Pas de frais de personnel pour le service de l'eau potable. La Commune a un contrat de délégation par affermage pour l'entretien de son réseau d'eau avec la société SAUR.

4°/ Principale recette de fonctionnement :

	2017	2018	2019
Ventes Produits des services (chapitre 70) (vente d'eau)	18 994,63	23 465,35	18 254,75

5°/ Remboursement de la dette :

	2017	2018	2019
Part capital	8 788,35	9 186,17	10 791,65
Part intérêts	3 141,08	2 580,35	2 500,07
Total de l'annuité	11 929,43	11 766,52	13 291,72

6°/ Encours de la dette :

	2017	2018	2019
Capital restant dû au 31/12/N	64 714,52	71 528,35	160 736,70
Encours de la dette par habitant	115,36	128,88	289,62

7°/ Section d'investissement :

Dépenses :

En 2019 les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 12 285,13€.

Les investissements réalisés et payés en 2019 sont les suivants :

- * frais de géomètre sur terrain acquis par la Commune pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable à « La Croix de Grosland »
- * honoraires de notaire pour enregistrement de servitude pour passage d'une canalisation d'eau potable au « Mazet ».

Les principaux programmes dont les dépenses ont été engagées en 2019, les travaux réalisés en partie en 2019 et qui seront acquittés début 2020 sont les suivants :

- * raccordement du réseau de distribution d'eau communal au Syndicat Vienne Combade (canalisations, et construction d'un nouveau réservoir d'eau potable)
- * canalisation d'alimentation en eau potable du village du « Mascrochet ».

Recettes :

- * FCTVA (1 446,63€)
- * recettes d'ordre = amortissements.

Le recours à l'emprunt :

Deux emprunts, d'un montant total de 100 000€, ont été souscrits par la Commune en 2019:

- 1 emprunt de 6 000€ à taux bonifié par le Département (taux = 0,19% -durée d'amortissement=10 ans)
- 1 emprunt de 94 000€ (taux = 1,25% -durée d'amortissement = 15 ans).

8°/ Evolution du prix de l'eau :

	2017	2018	2019
*Part de la Collectivité			
-Abonnement/an	18,29€ HT	18,29€ HT	18,29€ HT
-Prix au m3	0,50€ HT/m3	0,50€ HT/m3	0,50€ HT /m3
*Part de la sté SAUR			
-Abonnement/an	46,24€ HT	46,88€ HT	47,49€ HT
-Prix au m3	0,789€ HT/m3	0,80€ HT/m3	0,811€ HT/m3
Prix TTC du m3 *	2,21 € TTC/m3	2,23 € TTC/m3	2,25€ TTC/m3

* Tarif applicable au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m3/an)

Fait à CHAMPNETERY le 05/03/2020
Le Maire,



Pierre LANGLADE